

20. Question de Monsieur Cédric MAHIEU, conseiller communal, du 5 juin 2021 -- Vraag van de heer Cédric MAHIEU, gemeenteraadslid, van 5 juni 2021.

Les subsides Eté Jeunes 2021.

Un appel à projets a été lancé dans le cadre de l'été jeunes 2021 par l'Echevin de la Prévention.

Cet appel avait pour objectif de travailler sur les différentes problématiques que touchent nos jeunes Schaerbeekois pour lesquels un travail en amont doit être fait afin de les maintenir connectés à la vie en société. Ces subsides doivent permettre de soutenir les projets des associations schaerbeekaises actives dans ce domaine et qui développent des activités et des projets à l'attention de ces publics-cibles.

Les structures éligibles à l'attribution du subside sont les suivantes :

- Les associations sans but lucratif ;
- Toutes personnes morales ou associations de faits à finalité sociale, éducative, ...
- Les mouvements de jeunesse, groupements de jeunesse...

L'appel prévoyait notamment que :

- a. Les structures candidates doivent posséder leur siège social à Schaerbeek, ou à minima démontrer leur ancrage à Schaerbeek, par exemple sur base de l'existence d'une antenne. Le projet doit être développé à Schaerbeek.
- b. Le projet pour lequel un subside sera demandé peut prendre différentes formes et viser des objectifs divers mais seront soutenus prioritairement, les projets visant à lutter contre le décrochage scolaire, la délinquance, les assuétudes et/ou toutes autres problématiques visant les jeunes de la commune

Enfin, l'appel à projets énonçait une série de critères d'obtention du subside.

Les dossiers devaient être envoyés au cabinet de l'Echevin de la Prévention.

Pouvez-vous me faire parvenir le registre des associations ayant déposé une demande de subsides et les subsides finalement octroyés ? Ainsi que l'objectivation qui a été faite des demandes (raisons pour lesquelles certaines demandes n'ont pas été retenues, de la ventilation des subsides, ...).

Réponse :

Le service Prévention de la commune n'a pas lancé d'appel à projet pour Eté jeunes 2021.

Un appel à projet a été lancé par l'asbl TRS, présidée par la même personne que celle qui occupe la fonction d'échevin de la Prévention, d'où votre confusion dans la question.

Dans un souci d'innovation, de transparence et d'amélioration des conditions d'octroi, il a été décidé que ces subsides soient attribués sur base d'un appel à projets clair et transparent sur base de 7 critères objectifs. L'appel à projet, ouvert à tous et dont le budget s'élève à 10.000€, a été communiqué à plus de 50 associations Schaerbeekaises connues de la commune comme partenaires des actions de prévention dont, notamment, les occupants des espaces de proximité et les partenaires de nos Maisons de quartier.

Un règlement spécifique encadrant cette procédure a par ailleurs été transmis aux candidats. Le titre de cet appel à projet est « Prévention autour de la jeunesse » et propose son aide aux association œuvrant dans la lutte contre le décrochage scolaire, la délinquance, les assuétudes et toutes autres problématiques visant les jeunes de la commune.

Un comité de sélection composé de l'Échevin de la Prévention urbaine, d'administrateurs de l'asbl et d'experts liés à ces problématiques s'est réuni le mercredi 30 juin 2021 à 15h afin de

procéder à l'attribution des subsides sur base des différentes problématiques citées ci-dessus et des 7 critères objectifs. Sur les 13 candidatures reçues, 6 associations ont remporté l'appel à projets :

1. MJ Caméra Quartier : 2000 €
2. Avanti Pogge : 1000 €
3. MJ Bakayaro : 2000€
4. Bouge Toi asbl : 2000 €
5. Amo Atmosphère : 2000 €
6. Be Together asbl : 1000 €
7. Jamelo Renaissance
8. Amos Amo
9. Feza asbl
10. Elite Formation Futsal Bruxelles
11. Darna asbl
12. Club de Natation pour tous
13. Intermelodi

Afin d'avoir un débat efficace, le comité de sélection a d'abord procédé à l'élimination des associations hors-sujets, incomplètes ou dont la candidature n'était pas compréhensible. Ensuite, ils ont attribué des points aux associations toujours en lice sur base des 7 critères objectifs mentionnés ci-dessus. Grâce au classement obtenu, le comité de sélection a débattu sur la répartition du budget. Vous constaterez une hétérogénéité des associations sélectionnées et un besoin d'innovation se traduisant par la sélection de projets n'ayant pas déjà reçu de subsides de notre part.